



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021

**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

### DELIBERATION N° 45 - 2021

Nombre de membres en exercice .....	13
Nombre de membres présents .....	12
Nombre de membres votants .....	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 06/12/2021

L'an deux mille vingt et un le dix du mois de décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, philippe CARON, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Jean COYE, Michel PUECH, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET, Noël THOMAS et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de treize membres

EXCUSÉE DONNANT POUVOIR : Colette MARTINET à Maryvonne GASCON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

**Objet : Autorisation donnée à M. le Maire de contracter Mandat de vente avec l'agence immobilière Etoile Salon de Pce, concernant la parcelle AB 0251 située Place de Forbin 13330 LA BARBEN.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de mandat joint en annexe ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de passer mandat avec une agence immobilière, dans le cadre de la vente la parcelle AB 0251 située Place de Forbin 13330 LA BARBEN.

**Considérant**, qu'à cet égard l'agence immobilière ETOILE SALON immatriculée au RCS SALON DE PROVENCE n°895031565, a manifesté son intérêt pour cette mission ;

### **Le Conseil Municipal :**

Ayant Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter mandat de vente avec l'agence immobilière ETOILE concernant la parcelle AB0251 située Place de Forbin 13330 LA BARBEN.

**Article 2 : PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 13 décembre 2021

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

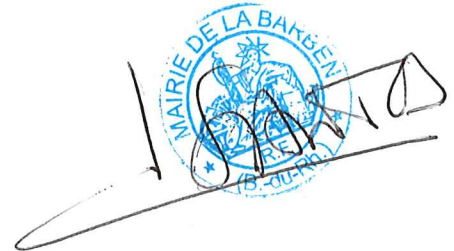
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le

de la publication/notification le

Fait à La Barben, le

Le Maire

Franck SANTOS

A blue circular official stamp of the Mayor of La Barben is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA BARBEN" around the top edge and "18-01-2021" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.